

Relevez les défis pour l'environnement !

Dans le cadre de leur Plan Climat Énergie Territorial (PCET) commun, l'Agglomération Montargoise et rives du Loing et le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais ont décidé d'organiser, avec la CMA 45, l'opération : « Éco-Défis des commerçants et artisans ».



Cette opération consiste à valoriser, par l'obtention d'un label, les artisans-commerçants du territoire du PCET qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement et de la gestion durable des ressources (prévention et gestion des déchets, maîtrise de l'énergie, transport, eau et éco-produits).

L'ensemble des entreprises artisanales du territoire ont été sollicitées, fin 2013, pour participer à cette opération et une trentaine d'entreprises sont actuellement accompagnées par la CMA. Un comité de labellisation se réunira fin mai pour étudier les dossiers des artisans volontaires et une cérémonie de remise des labels sera organisée courant juin.

► Vous engager dans cette opération, c'est bénéficier :

- 1 **d'un avantage commercial fort** : « 90 % des consommateurs interrogés sont prêts à privilégier un artisan qui met en place des pratiques respectueuses de l'environnement »*
- 2 **d'une notoriété renforcée** auprès des acteurs locaux
- 3 **d'une communication dynamique** relayée par l'ensemble des partenaires de l'opération mettant en avant les artisans engagés dans cette démarche
- 4 **d'un accompagnement personnalisé** par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour la réalisation d'actions concrètes en faveur de l'environnement

*Source : enquête consommateurs septembre 2008 - CCIP Val-de-Marne.

► Le PCET, qu'est-ce que c'est ?

Le Plan Climat Énergie Territorial, adopté en juin 2013, par le Pays Gâtinais et l'Agglomération montargoise vise à :

- **atténuer le changement climatique** en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles des habitants et des activités présentes sur le territoire
- **adapter le territoire** aux conséquences du changement climatique

Le PCET est composé de 78 actions à mettre en œuvre d'ici 2020 et qui concernent différents domaines : construction et rénovation de bâtiments, mobilité et aménagement, production et consommation responsables, agriculture et sylviculture durables, production d'énergies renouvelables.

L'opération Éco-défis permet de mobiliser les artisans-commerçants locaux dans la démarche du PCET à travers des actions concrètes proposées dans les défis (ex : suivi des consommations d'énergie, réduction des emballages, ...).

Exemples d'éco-défis choisis par les artisans

■ DÉFI « RÉPARATION-RÉEMPLOI »

Une entreprise de terrassement a acheté une enrobeuse pour recycler l'enrobé récupéré sur les chantiers.

■ DÉFI « TRI SÉLECTIF »

Une coiffeuse donne les cheveux à des cultivateurs pour s'en servir comme répulsif.



■ DÉFI « STOP AU GASPILLAGE »

Une entreprise de signalétique donne ses chutes d'adhésifs aux hôpitaux pour les activités artistiques des enfants malades.

■ DÉFI « CONSOMMATION D'ÉNERGIE »

Une coiffeuse a bénéficié d'une étude gratuite de ses factures énergétiques par la CMA afin d'identifier les gisements d'économies et sensibiliser son personnel.

■ + d'infos :

CMA 45 | Amélie Livinal
02 38 65 40 16
a.livinal@cma-loiret.fr